

Le P. Baudouin ab Houstia O.S.A. et sa thèse soutenue à Saint-Trond en 1709

La partie limbourgeoise de l'ancien diocèse de Liège n'eut guère à souffrir des querelles jansénistes et antijansénistes. Luttant plutôt contre la pauvreté, elle restait à l'écart des courants intellectuels. Pourtant Saint-Trond, petite ville, avait son ancienne abbaye bénédictine hébergeant une trentaine de moines, sa collégiale de treize chanoines, son Petit Séminaire avec quatre professeurs, plusieurs paroisses, un couvent de récollets, un autre de capucins, de plus un béguinage et plusieurs communautés féminines desservies par des prêtres¹). Mais aucun ecclésiastique résidant ne fut suspect de jansénisme ou d'antijansénisme²), à part un certain Pierre Reynders, vicaire au béguinage, inquiété pour refus de la bulle *Unigenitus*³).

Toutefois, plus d'un Trudonais se firent remarquer ailleurs pour leurs tendances jansénistes ou antijansénistes⁴).

¹) L'abbaye de Saint-Trond a bien attiré l'attention des historiens, surtout du Moyen Âge, mais sur la ville comme telle il n'existe guère d'études d'ensemble. Très utile reste toujours G. Simenon, *Notes pour servir à l'histoire des paroisses qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Trond*, Liège, 1908.

²) Pour une orientation voir G. Simenon, *Le jansénisme au pays de Liège*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique de Liège*; 16 (1924) 87-99; P. Gorissen, *Bonaventura Moors Ord. Erem. S. Augustini*, dans *Verzamelde Opstellen*, Hasselt, 15 (1939) 173-183; Bruno Demoulin, *Politique et croyances religieuses d'un évêque et prince de Liège, Joseph-Clément de Bavière (1694-1723)*, Liège, 1983.

³) Voir J. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVII^e siècle*, Liège, 1877, II, 390; Id., *Notices sur les églises du diocèse de Liège*, Liège, 1899, XVII, 52. Ce vicaire se réfugia plus tard en Hollande et devint curé à Amersfoort.

⁴) Laurent Neesen (1612-1679), durant 40 ans directeur du Grand séminaire à Malines, fut l'auteur d'un manuel de théologie dogmatique et morale; cf. *Biographie nationale ... de Belgique*, XV, 560-561.

Josse-Théodore Hiegaarts, bénéficiaire à Klein-Vorsen, chanoine de Saint-Barthélémy à Liège, sous-régent au collège du Lys à Louvain de 1728 à 1731, se réfugia en Hollande où il devint vicaire à Leyden et curé à Almeer; A. Kempeneers, *De oude vrijheid Montenaeken*, Louvain, 1861, I, 193; G. Simenon, *Le jansénisme au pays de Liège*, art. cit., 99; E. Reusens, *Documents relatifs à l'histoire de l'université de Louvain*, Louvain, 1886-88, IV, 240.

Le P. Tranquillin de Saint-Trond (Banx) (1647-1728), provincial, fut à l'époque de la bulle *Unigenitus* un ardent antijanséniste, qui mit le trouble dans la communauté des capucins de Saint-Trond; cf. L. Ceyssens, *De difficultatibus praetextu jansenismi in provincia Flandro-Belgica Min. Capuccinorum excitatis*, dans *Collectanea franciscana*, 8 (1939) 384-

Contrairement à Saint-Trond, la petite ville abbatiale, Liège, la grande ville épiscopale, avec son séminaire⁵⁾, ses chapitres, ses paroisses, ses monastères et couvents, connut largement le jansénisme, venu de France, et encore plus l'antijansénisme qui servait tant d'intérêts inavoués. Même l'évêque Joseph-Clément de Bavière (1694-1723)⁶⁾ en profita volontiers pour obtenir l'indulgence des papes, du fait que sa haute situation était bien irrégulière, tant par le cumul de plusieurs évêchés (il était entre autres aussi archevêque de Cologne à partir de 1688) que pour n'avoir pas reçu d'ordres sacrés (avant 1706) et pour mener une vie sacerdotale peu édifiante⁷⁾. Voulant renforcer son équilibre, il cherchait aussi l'appui des jésuites⁸⁾ auxquels — non sans rencontrer des résistances — il confia son grand séminaire en 1699⁹⁾.

394; cf. 9 (1939) 383-388. Voir aussi le P. Hildebrand, *De kapucijnen in de Nederlanden*, VII, Antwerpen, 1952, 606, où on trouvera d'autres références.

⁵⁾ André Grandsard, *Histoire du Grand Séminaire de Liège jusqu'au milieu du XVIIIe siècle*, Liège, 1955.

⁶⁾ *Biographie nationale ... de Belgique*, X, 552-557; *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, VII, 9-11; J. Daris, *Histoire du diocèse*, II, 344-423; R. Bragard, *Fénelon, Joseph-Clément de Bavière et le jansénisme à Liège*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 43 (1948) 473-491; l'ouvrage de B. Demoulin cité dans la note 2.

⁷⁾ C'était su, il vécut d'abord avec la comtesse Fugger, épouse du compte François, son serviteur et plus tard ministre; ensuite avec la Lilloise Clémence-Constance Desgrosseillers (Madame de Ruysbeck) dont il aura deux fils — plus tard légitimés, Jean-Batiste-Victor et Antoine-Liévin-Joseph, comtes de Grosberg — et qui restera malgré les nonces et le général des jésuites — avec lui jusqu'à la fin de sa vie. A l'exemple de Madame de Maintenon (femme secrète de Louis XIV), elle influa à Liège et à Bonn sur la conduite des affaires. Maur van de Heyden, abbé de Saint-Trond, aura en 1722 recours à elle; cf. Demoulin, *Politique*, passim, et plus spécialement p. 319. Cf. *Dictionnaire de la Noblesse*, Paris, 1863, II, 590-593.

⁸⁾ Les jésuites furent très influents à Liège. Ils y avaient deux maisons, l'une appartenant à la province Gallo-belge; l'autre à la province anglaise en exil. De plus Joseph-Clément tirait de la province bavaroise ses confesseurs et prédicateurs successifs. Les Ignaciens étaient présents au séminaire comme directeurs et professeurs (cf. infra) et au synode, comme examinateurs et comme conseillers; cf. Demoulin, *Politique*, passim.

⁹⁾ Cet épisode attira l'attention des historiens. Voir entre autres J. Daris, *Histoire du diocèse*, II, 367-383; Simenon, *Le jansénisme au pays de Liège*, art. cit. 88-96. J'ai publié moi-même «*L'affaire du Séminaire de Liège*» d'après l'historien janséniste Gabriel du Pac de Bellegarde (1786) dans *Annuaire de la Commission de l'Ancien Pays de Liège*, 3 (1947) 665-762.

Le P. Louis Sabran, jésuite anglais, nouveau directeur du Séminaire fut un antijanséniste ardent qui par deux fois, en 1703 et 1704, transporta à ses confrères du Collège de Louis le Grand à Paris, la partie à intérêt français des papiers de Quesnel qui venaient d'être confisqués à Bruxelles. Louis XIV et Madame de Maintenon purent en faire leur lecture. De la sorte, ce directeur contribua à l'origine de la bulle *Vineam Domini* (1705) et *Unigenitus* (1713). Il n'aura pas été étranger aux difficultés que rencontra à Liège en 1709 la thèse de Saint-Trond.

Pendant les guerres de la Succession d'Espagne, ayant choisi pour la France, Joseph-Clément doit fuir devant les armées alliées. Du 2 novembre 1702 au 28 juillet 1704, il réside à Namur d'où il lance le 20 mars 1704 un décret contre le jansénisme, qui est renforcé le mois suivant¹⁰). Le 6 septembre 1705, il publie la bulle pontificale *Vineam Domini*¹¹), profitant de l'occasion pour introduire le formulaire anti-janséniste, qui pourtant avait déjà causé ailleurs tant de difficultés. Le bref pontifical du 13 juillet 1708, condamnant le *Nouveau Testament* de Quesnel, ne trouva aucune répercussion à Liège. Il n'en fut pas de même quant à la thèse soutenue à Saint-Trond le 4 juin 1709.

L'énoncé

Elle parut en imprimé: *Conclusiones theologicae ex prima parte et prima secundae quas praeside F. Balduino de Housa Ord. FF. Erem. S. Augustini in imperiali et perantiqua abbazia S. Trudonis S. Theolog. Professore, defendent D. Lambertus Roelants, D. Amandus vander Eycken, D. Philippus van Leeuw eiusdem abbatae religiosi, Trudonopoli in praefato monasterio S. Trudonis 4 Junii 1709, hora 8. ante et 2. post meridiem. Lovanii, typis Guilielmi Stryckwant, sub Lampade aurea. In-12°, 34 pages non numérotées.*

Une thèse à soutenir publiquement, c'était certes une rareté à Saint-Trond. Le président de la joute le fit remarquer en parlant dans son adresse à l'abbé de *prima conamina*. Qu'elles furent imprimées à Louvain, n'a rien d'étonnant; ce ne fut qu'en 1720 que le premier imprimeur s'installa dans la ville abbatiale¹²).

Le président

Le professeur abbatial, présidant la thèse, Baudouin ab Housa n'appartenait pas à l'ordre de saint Benoît, mais à celui de saint

¹⁰) Par le premier décret il condamna le jansénisme et flétrit le *Cas de conscience* et 83 autres publications jansénistes; par le second il excommunia même ceux qui entretenaient des relations avec les jansénistes infiltrés dans le diocèse de Liège tels que Quesnel, Ernest Ruth d'Ans, Guillaume van de Nesse, mais il fut obligé par Rome de révoquer cette dernière mesure, dont il attribua la responsabilité à son vicaire général pendant son absence; Simenon, *Le Jansénisme*, art. cit., 96-97.

¹¹) L. Ceyssens, *La bulle «Vineam Domini» (1705) et le jansénisme français*, dans *Antonianum*, 64 (1989) 388-430.

¹²) Cf. J. Grauwels, *Bijdrage tot de biografie van J.B. Smits, drukker te Sint-Truiden*, dans *Historische bijdragen opgedragen aan P. Archangelus Houbaert o.f.m., Sint-Truiden*, 1980, 89-93.

Augustin. La présence de ce professeur étranger étonne un peu, parce que l'abbaye hébergeait des moines qui avaient fait des études aux universités de Cologne ou de Louvain. Il arriva même qu'elle céda un théologien pour enseigner chez les confrères de Malmédy¹³). Toutefois, nous apprenons aussi que le futur abbé Maur vander Heyden, dont nous reparlerons, fit sa théologie à Saint-Trond sous «le très savant» Dom Gérard Wullfrack, confrère de Saint-Pantaléon à Cologne, et que sous lui il soutint des thèses à l'abbaye¹⁴). Rien d'étonnant donc que, à la suite de son expérience personnelle, Maur, devenu abbé, fit appel à un habile professeur étranger.

Le P. Baudouin ab Houst¹⁵) naquit d'une famille originaire d'Allemagne à Tubize en 1677, entra chez les augustins d'Enghien en 1693, fit ses études d'abord à Anvers où il défendit des thèses en 1696, ensuite à Louvain, où, en 1699, il était répondant à d'autres thèses. En 1701, il reçut la prêtrise, en 1705 il s'inscrivit à l'université de Louvain, sans doute pour légaliser son degré académique de bachelier formé en théologie. Chez les siens, il enseigna pendant quelque temps la philosophie. Ensuite, pendant dix ans, il professa la théologie dans différentes abbayes bénédictines, successivement à Saint-Trond, Grammont, Affligem et Tournai. En 1718, il devint prieur des augustins à Louvain, où, le 19 novembre de la même année, il souscrivit avec sa communauté le formulaire antijanséniste du cardinal d'Alsace, archevêque de Malines¹⁶), et où, de 1720 à 1730, il enseigna la théologie; il fut trois fois définiteur (membre du conseil provincial) 1736-39; 1745-48; 1757-60; et deux fois provincial: 1739-42; 1748-51. Il mourut à Enghien le 13 mai 1760, dans la 83e année de son âge, la 68e de sa vie religieuse, la 39e de son sacerdoce.

Homme d'étude, Baudouin ne s'occupait pas seulement de philosophie et de théologie, mais également d'histoire. A la suite de son enseignement chez les bénédictins, il écrivit entre autres des Vies des

¹³) C'était le cas d'Erard (Joseph) Govaerts, qui enseigna à Malmédy de 1699 à 1701, lorsqu'il devint maître des novices à Saint-Trond; *Necrologium* (ms.) n° 97.

¹⁴) J. Hoyoux, *Trois procès de nominations d'abbés de Saint-Trond*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 35 (1963) 324; cf. 315.

¹⁵) Cf. *Biographie nationale ... de Belgique*, IX, 542; F.X. Feller, *Biographie universelle*, IV (1856) 500; Reusens, *Documents*, V, 317; Nicolas de Tombeur, *Provincia belgica Ord. ... Augustini*, Louvain, 1727, 134; les fichiers de feu Norbert Teeuwen à Louvain-Heverlee, qui ont été mis aimablement à ma disposition.

¹⁶) *Acta ecclesiae Mechliniensis anni 1718 circa bullam Unigenitus*, Bruxelles, (1718), 111-113.

Saints, en 1722 d'Adrien, patron de Grammont, en 1723, de Trudo et d'Eucher, patrons de Saint-Trond. En 1733, il attaqua l'immense *Histoire ecclésiastique* de Claude Fleury, dont il flétrit «la mauvaïse foi» et «la grande conformité ... avec les hérétiques des derniers siècles», mais non sans être réfuté¹⁷).

Le 9 juin 1709, il fit donc défendre sa thèse à l'abbaye de Saint-Trond.

Les défendants

Jean Roelants (en religion Dom Lambert) naquit à Saint-Trond le 26 mai 1679; il avait donc, à deux ans près, l'âge du président; entra en 1696, fit profession en 1798, et devint prêtre en 1702 de sorte qu'il fut déjà un vétéran au moment d'entrer en scène comme défendant¹⁸).

Pierre van der Eycken (en religion Dom Amand) naquit à Saint-Trond, fils de Mathieu et de Gertrude Celis, entra en 1698, fit profession en 1701, fut prêtre en 1706. Trois ans plus tard, il défendit sous le P. Housa. Encore trois ans plus tard il se rendit à Louvain pour des études complémentaires; à partir de 1716 il enseigna philosophie dans son abbaye, devint en 1718 maître des novices, enseigna la théologie et fut élu abbé en 1730. Il se montra antijanséniste et mourut le 11 septembre 1751¹⁹).

Pierre van Leeuw (en religion Dom Philippe) troisième défendant, naquit à Léau en 1663 de Jacques et d'Isabelle Claire van Roye, entra en 1700, à l'âge de 17 ans, fit profession en 1703, et devint prêtre en 1707; en 1710, après la défense, il devint maître des novices «zelosissimus»; en 1712, comme ses deux collègues défendants, il se rendit à Louvain pour études complémentaires²⁰); en 1730 on le rencontre comme «dispensator vigilantissimus» (économe très vigilant). Il mourut en 1732, à l'âge de 49 ans²¹).

¹⁷) Cf. Feller, *Dictionnaire*, IV, 500.

¹⁸) Voir le *Necrologium* de l'Abbaye, n° 119.

¹⁹) Ibid., n° 121; cf. *Monasticon Belgicum*, VI, 64.

²⁰) A partir du 5 mars 1712 ces trois religieux furent logés à Louvain au collège de Liège, où ils prirent part «à la seconde table», mais furent si mal traités que le 20 août suivant ils quittèrent le logis; Archives du Royaume à Hasselt, Abbaye de Saint-Trond, reg. 131, f° 90.

²¹) *Necrologium*, n° 121.

Le contenu

Dans une brève dédicace la thèse est offerte à Maur vander Heyden²²), abbé de l'abbaye impériale et *exempte* (notez le mot) de Saint-Trond, ville dont il est en même temps le seigneur temporel. «Ces premiers essais» plairont à cet abbé qui favorise les lettres et donne un exemple à suivre; «si nous défendons la grâce efficace invincible, c'est que nous la voyons incarnée en vous».

Le président n'offre pas des thèmes brefs et précis, mais des schémas doctrinaux concernant les deux premiers livres de la Somme de Saint Thomas: il touche notamment: la doctrine sacrée; Dieu et ses attributs; Dieu et la présience; la prédestination et la réprobation; Dieu Trinité; les anges; l'état de nature intègre et pure²³); l'amour et la vision de Dieu; les actes humains; leur fin, leur moralité, leur liberté; le péché actuel; le péché originel; la loi humaine et divine; la grâce efficace; la nécessité de la grâce; l'économie de la grâce; la justification; le mérite.

Naturellement, «l'impertinent» habituel ne manque pas. Il prend même une intéressante couleur locale. Le professeur augustin, spécialisée dans la doctrine de son saint père, sait l'importance que, pour la doctrine de la prédestination augustinienne, prend la lecture du *vellent* ou du *vellet* de l'*Enchiridion* de saint Augustin²⁴). Certes, en écriture, la différence est minime, le *n* de *vellent* s'exprimant par un mince signe d'abréviation; mais pour la doctrine de la providence active de Dieu chez Augustin, elle est de conséquence. Elle a mis les éditeurs des Œuvres de ce saint Père dans l'embarras, les anciens manuscrits les uns portant *vellent*, les autres *vellet*. Cependant les Mauristes, dans leur

²²) Voir une notice biographique dans *Monasticon Belgicum*, VI, 63.

²³) Comme nous le verrons, la thèse sera dénoncée comme janséniste; le seul point connu de cette dénonciation se rapportait à l'impossibilité de la nature pure. L'abbé écrivit le 30 novembre 1709 au nonce de Cologne: le président de la thèse soutint: «impossibilem hominem in puris iuxta praesentem ordinem»; Reg. 961, f° 2.

De fait, Baudouin, dans son paragraphe 6, relève plusieurs textes de saint Augustin et conclut: «Ex quibus abunde conficitur sub justo, bono et sapienter providente Deo, non esse possibilem statum rationalis creaturae omni auxilio supernaturali destitutae, seu in puris, ut aiunt, naturalibus relictæ».

Albizzi, assesseur du Saint-Office, plus tard cardinal tout puissant, avait déjà voulu condamner cette doctrine dans sa bulle *In Eminentissimi* (1643), mais le P. Vincent Maculano O.P., commissaire du Saint-Office, l'en avait empêché; cf. L. Ceyssens, *L'origine romaine de la bulle In Eminentissimi*, dans *Jansenista, Etudes*, III, 56.

²⁴) Cf. Migne, *Patrologia latina*, XL, 231.

édition de la fin du XVIII^e siècle, choisirent *vellent*²⁵) tout en notant expressément que le *vellet* se lit aussi dans tel et tel ancien manuscrit. Ils mentionnèrent en particulier plusieurs manuscrits, mais non pas ceux de Saint-Trond qu'ils n'examineront qu'en 1713²⁶). Le P. Baudouin les a devancés. En 1709, il a compulsé ces trésors et constaté qu'un très ancien manuscrit en parchemin porte clairement («lucidissimo caractere»; en caractères très clairs) *vellet* et non pas *vellent*. Il n'en tire aucune conclusion, mais la suggère.

Le président de la thèse, voulant être actuel, n'évita donc nullement les thèmes si âprement débattus à l'époque du jansénisme et de l'antijansénisme. Toutefois à un fils et disciple de saint Augustin, on ne peut reprocher de tenir un augustinisme intégral. Cependant c'est à voir s'il agissait prudemment.

La soutenance

Elle eut lieu le 4 juin 1709, un mardi ordinaire, lorsque, après un hiver extrêmement dur et tard, le printemps s'annonçait finalement. Puisque la thèse était «une nouveauté» du professeur, la salle impériale aura été, pour la session du matin et du soir, bien comble. Outre l'abbé avec ses moines, elle aura accueilli des représentants du chapitre, du Petit Séminaire, des curés, des récollets, des capucins, peut-être aussi des augustins de Bree, de Hasselt, de Tongres. Les amis de l'abbaye, prêts à applaudir, n'auront pas manqué ni les adversaires, observateurs soupçonneux.

Y eut-il des objectants sérieux, exigeant des explications suffisantes, insistant sans désister? Il semble que tout se passa au contentement général, à la gloire du président. Les défenseurs s'en tirèrent si bien que bientôt on leur offrirait d'aller compléter leurs études à Louvain.

Conséquences

Mais il y eut des assistants et sans doute aussi des lecteurs qui n'étaient pas contents, flairant le jansénisme. Bientôt, par précaution,

²⁵) I.c.

²⁶) La continuation de la Chronique de Saint-Trond note: «22 augusti 1713, hospitati fuerunt in nostro monasterio duo confratres Sancti Dionisii ex Gallia, Ordinis Sancti Benedicti congregationis Sancti Mauri, qui ex manuscriptis nostrae bibliothecae aliqua exscripserunt»; Archives du Royaume à Hasselt, Abbaye de Saint-Trond, reg. 131, f° 95.

l'abbé se rend à Liège et y restera plusieurs semaines, car il constate combien le «tumulte» autour de la thèse y est grand²⁷). Le cas a été rapporté à l'évêque absent. Le président de la thèse a été cité à Liège, devant les examinateurs synodaux et n'a pas donné satisfaction à ces inquisiteurs²⁸). Cela a rendu le cas encore plus alarmant: non seulement l'évêque à Valenciennes, mais le nonce à Cologne, dont la juridiction s'étend sur Saint-Trond, le pape et sans doute aussi le Saint-Office ont été mis au courant.

Le pape ordonne au nonce de visiter le plus tôt possible l'abbaye de Saint-Trond²⁹). Le nonce avertit l'abbé qu'il examinera lui-même sérieusement la doctrine de la thèse, sans cependant y revenir par après dans sa correspondance³⁰).

Sans se préoccuper de la thèse et de sa doctrine, Joseph-Clément a pris le 28 août 1709, deux mois après la soutenance de Saint-Trond, sa décision²⁸). A la suite de la dénonciation qui lui a été faite, et des réponses insuffisantes que le P. Houst a données aux examinateurs synodaux, vu aussi que la thèse a été publiée sans autorisation épiscopale³¹), le président de la thèse doit être immédiatement renvoyé³²).

²⁷) Le 18 décembre 1709, l'abbé écrit de Liège au nonce de Cologne qu'il a prié l'évêque «ut theses examinentur quae tantum tumultum excitarunt»; Reg. 961, f° 6-7. En ce moment précis les antijansénistes liégeois élevèrent de vives contestations contre le chanoine Henri Denis et le carme Henri de Saint-Ignace, tenus pour jansénistes. Cf. Demoulin, *Politique*, passim.

²⁸) Cf. infra note 32.

²⁹) Registre 131, f° 28.

³⁰) J.B. Bussi, d'abord internonce à Bruxelles (1698-1707), puis nonce à Cologne (1706-1712), d'après Fénelon (IV, 354) sans zèle suffisant contre les antijansénistes, écrit le 4 décembre 1709 à l'abbé: «...Praeterea nimis perfunctorie de thesibus ... ad nos scribit ... Paternitas vestra; volumus illas videre ... et quatenus doctrinae suspectae inveniantur obnoxiae prospiciemus...»; reg. 964, f° 5. Le 21 décembre le nonce ajoute: «...Brevitas temporis non permisit theses ... examinare; faciemus post expeditionem cursoris romani. Optimum tamen fuisset quaecumque vel dissitam erroris umbram devitare...» *ibid.*, f° 5.

³¹) C'était pourtant admis que les thèses ne devaient pas être soumises à l'approbation ecclésiastique ou civile. En 1641, des thèses antijansénistes de l'ampleur d'un in-folio échappèrent à la censure sans conséquences. Mais par décret du 1^{er} avril 1703, Joseph-Clément avait défendu d'imprimer «thèses et oraisons sans un examen de deux ou trois examinateurs synodaux et sans la permission du vicaire général; Demoulin, *Politique*, 132-133. Mais une impression lovaniste devait échapper à la juridiction liégeoise.

³²) Voici le texte de cet important document épiscopal qui se trouve en tête du gros registre 964 contenant le dossier de la longue procédure qu'il va provoquer: «Perpensa denunciatione quae nobis facta est doctrinae Patris Balduini Houst, S. Theologiae lectoris in monasterio nostro Trudonensi contentae, in thesibus quas publice et sine nostra licet requisita licentia in eodem nostro monasterio nuper defensis, excessis etiam responsionibus quas ad quaestiones ea de re sibi propositas idem Pater examinatore nostris synodalibus dedit, venerabili et nobis dilecto abbati praetacti nostri monasterii auctoritate

Sans doute, le P. Housta ne s'attendit nullement à cette mesure discutable. Cependant, il ne semble pas s'y être opposé; d'autres abbayes bénédictines étaient prêtes à le recevoir. L'abbé de Saint-Trond ne semble pas non plus avoir résisté à l'évêque, du moins pas sur ce point. Car son attention fut entièrement concentrée sur l'exemption abbatiale que le décret épiscopal du 28 août voulait méconnaître. En effet, Joseph-Clément s'était froissé de l'adjectif *exempt* dont, dans sa dédicace, le président de la thèse avait orné l'abbaye de Saint-Trond. Désormais, de part et d'autre, le P. Housta, sa thèse et sa doctrine, seront oubliés. Pendant des années, avec des incidents imprévisibles, une procédure autour de cette exemption va traîner à Rome devant la Signature au grand dam de l'abbaye de Saint-Trond et de l'évêché de Liège.

L. CEYSENS

Minderbroedersstraat, 5
B-3800 SINT-TRUIDEN

nostra ordinaria iniungimus ut, si theologiae lectore indigeat, alium sibi procurat, et Patrem Housta ad suos quamprimum remittat, utque deinceps in scriptis typo publico committendis et aliis quibusque a titulo exempti monasterii Sancti Trudonis absteineat nec eundem exigat vel admittat».